

Rapport d'Orientations Budgétaires
en vue de la tenue du
Débat d'Orientation Budgétaire

Exercice 2022

INTRODUCTION

En application de la Loi d'Orientation du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et de la Loi « NOTRe » du 07 août 2015, le conseil municipal doit débattre des orientations générales du budget primitif dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci. Cet exercice n'est pas une préparation chiffrée du budget, mais un débat sur les grands objectifs, sur leurs priorités et leurs possibilités de financement.

Il s'agit de mettre en évidence l'ensemble des éléments utiles à la prise de décision :

- Evaluer la santé financière de la collectivité,
- Préciser nos marges de manœuvre,
- Apprécier les données générales qui influenceront directement nos évolutions budgétaires,
- Intégrer les engagements électoraux et mesurer leur impact financier,
- Mener la discussion politique sur les objectifs en même temps que sur les moyens et leur mise en œuvre.

Ce rapport est prévu à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Avant de détailler les comptes de la commune pour 2021 (III) il faut replacer ce rapport dans un contexte économique général (I) et regarder l'impact du Projet de Loi de Finances (PLF) 2021 (II). Enfin, nous aborderons le volet prospectif (IV).

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations claires et lisibles, ce rapport doit être accessible de manière dématérialisée, sur le site internet de la collectivité, dans un délai d'un mois après son adoption (Décret 2016-834 du 23 juin 2016).

Il est transmis au Président de la Communauté d'Agglomération dans les quinze jours qui suivent sa tenue (Décret 2016-814 DU 24 juin 2016).

Il est important de rappeler le contexte dans lequel va s'inscrire l'exercice budgétaire 2022.

I) LE CONTEXTE ECONOMIQUE

A) Au niveau mondial

L'économie mondiale connaît une croissance bien plus forte qu'anticipée il y a un an, mais la reprise est inégale et expose les économies avancées comme les économies de marché émergentes à divers risques. Selon l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique), les mesures de soutien extraordinaires mises en place par les pouvoirs publics et les banques centrales ont aidé à éviter le pire lorsque la pandémie a frappé. Compte-tenu du déploiement continu de la vaccination et de la reprise progressive de l'activité économique, aujourd'hui en cours, l'OCDE prévoit une croissance vigoureuse au niveau mondial, de 5,7 % pour l'année 2021 et de 4,5 % pour 2022. Ces

chiffres ont à peine été modifiés par rapport aux taux respectifs de 5,8 % et 4,5 % prévus dans les perspectives économiques de mai 2021.

Les pays sortent de la crise et sont face à des enjeux différents, qui souvent s'expliquent par leurs forces et faiblesses respectives avant la COVID-19 et par les stratégies déployées par leurs pouvoirs publics durant la pandémie. Même dans les pays où la production et l'emploi ont renoué avec leurs niveaux d'avant pandémie, le redressement est incomplet, les chiffres de l'emploi et des revenus demeurant inférieurs à ceux attendus avant la pandémie.

La forte disparité des taux de vaccination d'un pays à l'autre amplifie l'inégalité de la reprise. De nouveaux épisodes de propagation du virus contraignent certains pays à imposer des restrictions d'activité, qui aboutissent à des goulets d'étranglement et accentuent les pénuries sur le marché de l'offre.

Les perspectives concernant l'inflation, qui a fortement augmenté aux Etats-Unis et dans certaines économies de marché émergentes, mais demeure relativement faible dans de nombreuses autres économies avancées, en particulier dans la zone euro, affichent une nette variation.

Une hausse rapide de la demande au fur et à mesure de la réouverture des économies a poussé vers le haut les prix des produits essentiels comme le pétrole et les métaux, mais aussi les prix de l'alimentation, dont l'impact sur l'inflation s'est fait plus fortement ressentir dans les économies de marché émergentes. Les dérèglements causés par la pandémie dans les chaînes d'approvisionnement ont amplifié les tensions sur les coûts. Dans le même temps, les coûts du transport maritime augmentaient fortement.

Cela étant, ces tensions inflationnistes devraient finir par se dissiper, selon les perspectives économiques intermédiaires. La hausse des prix à la consommation dans les pays du G20 devrait, selon les prévisions, avoir atteint son pic à la fin de 2021, puis décélérer tout au long de l'année 2022.

B) En Europe

Comme le reste du monde, l'Union Européenne a été fortement touchée par le choc économique dû à la pandémie de COVID-19. La phase de récession débutée en 2020 voit le PIB européen chuté de 6,6 % en 2020. Toutefois, en dépit du prolongement de nombreuses mesures sanitaires, l'année 2021 voit un rebond de l'activité avec un PIB en hausse de 5 %. Une hausse de 4,3 % est prévue pour 2022.

Comme lors de la crise de 2008, la lourde perte d'activité du continent a forcé les Etats à intervenir massivement pour venir en aide à des secteurs entiers de l'économie, creusant leurs déficits et les dettes publiques. Le déficit atteint 7,2 % du PIB pour la zone euro.

Même trajectoire pour la dette publique des Etats membres, le niveau global de la dette a atteint 90,7 % du PIB européen en 2020.

Concernant, le taux de chômage de l'Union, il touche particulièrement les jeunes avec un taux record de 17,1 % pour les moins de 25 ans en 2021.

C) En France

Encore freinée, jusqu'au début du printemps, par les contraintes sanitaires, l'économie française s'est bien redressée par la suite.

Le PIB a ainsi progressé de 1,1 % au 2^{ème} trimestre 2021 après avoir stagné au premier. Les enquêtes de conjoncture restent bonnes mais elles paraissent avoir touché un point haut au début de l'été 2021. L'industrie manufacturière, qui avait bénéficié jusqu'ici de la reprise économique mondiale, est bridée par les contraintes d'approvisionnement pour certains composants. La résurgence épidémique au cœur de l'été, a aussi un peu pesé sur certaines activités de services. En moyenne, sur l'année 2021, le PIB progresse de 7 %. L'emploi dépasse d'ailleurs déjà le niveau de fin 2019, ce qui se traduit par un taux de chômage comparable à son niveau d'avant crise (8% au 2^{ème} trimestre 2021).

Au cours des derniers mois, l'inflation a accéléré. Au-delà, d'aspects techniques (notamment un effet de base sur les prix de l'énergie), les contraintes d'offres auxquelles ont fait face certains secteurs ont joué. La hausse des prix à la consommation est toutefois restée limitée en France. Avec le rattrapage de l'économie, le soutien monétaire procuré par les banques centrales pourrait un peu s'atténuer dans les mois à venir.

Les chiffres pour l'année 2021 :

Produit Intérieur Brut (PIB) : c'est un indicateur économique qui permet de mesurer la production de richesses d'un pays, il mesure la valeur de tous les biens et services produits dans un pays sur une année. Il a atteint 7% en 2021 (estimation INSEE du 28 janvier 2022), un bond jamais vu depuis 52 ans, qui intervient après une récession record de 2020 (- 8%).

Dette publique : 2 834 milliards d'euros (estimation INSEE au 3^{ème} trimestre 2021), soit 116,3 % du PIB.

Le coût du « Quoi qu'il en coûte » : La stratégie du quoi qu'il en coûte (aides de tous types apportées aux entreprises françaises) : 240 milliards d'euros.

Déficit public : serait ramené à 7% en 2021.

Les montants territorialisés du Plan France Relance :

Le 3 septembre 2020, le Gouvernement a présenté France Relance, son plan pour l'économie doté de 105 milliards d'euros, dont 35 milliards pour la transition énergétique, 34 milliards pour la compétitivité des entreprises et 36 milliards pour la cohésion sociale et territoriale. Dans un dossier de presse de mai 2021, le gouvernement a annoncé dans ce cadre, un soutien inédit aux collectivités locales de 10,5 milliards d'euros, évoquant ainsi une territorialisation de la relance.

Ces montants sont répartis comme suit :

- 4,2 milliards d'euros pour compenser les pertes de recettes (clause de sauvegarde du bloc communal, avances aux départements en matière de DMTO (droits de mutation à titre onéreux) ou soutien aux autorités organisatrices de la mobilité par exemple) ;
- 3,7 milliards d'euros pour des mesures sectorielles (réhabilitation de friches, développement des mobilités, accélération de la transition numérique...);
- 2,5 milliards d'euros pour les investissements du quotidien, dont :
 - 950 millions de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exceptionnelle (transition écologique, résilience sanitaire et préservation du patrimoine),

- 950 millions pour la rénovation énergétique des bâtiments des communes, intercommunalités et départements,
- 650 millions pour la Dotation Régionale d'Investissement (DRI) au titre de la rénovation thermique des bâtiments publics et des mobilités.

Il est à noter que ces montants sont des évaluations réalisées à un moment donné, sur la base des prévisions d'évolutions de recettes par exemple, et qui font l'objet d'ajustements par la suite sur la base des recettes réellement encaissées. C'est le cas notamment du mécanisme de compensation de pertes de recettes. De même, les dotations d'investissement peuvent être alimentées par de nouveaux financements mais également par la réutilisation de programmes déjà existants. Il n'est donc pas toujours aisé d'estimer la portée exacte de ces mesures dans les comptes pour l'exercice 2021 ou 2022.

II) LA LOI DE FINANCES (LFI) 2022

La Loi de Finances 2022, au-delà de la gestion de la fin de la Taxe d'Habitation (TH), a acté une réforme des indicateurs financiers pour le calcul de la répartition des dotations et fonds de péréquation. Elle a également créé une compensation au titre de la réduction de 50 % des valeurs locatives de Taxe Foncière sur le Bâti et Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) des locaux industriels. De plus, la LFI permet au gouvernement par voie d'ordonnance de modifier le régime des responsabilités en matière financière.

Les mesures relatives à la suppression progressive de la Taxe d' Habitation (TH)

En 2022, les 20 % de contribuables payant encore la TH se verront appliquer un allègement de 65 % et ne paieront plus rien en 2023.

Ainsi, le bloc communal ne dispose plus d'autres leviers fiscaux que :

- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires (taux figé en 2022, retour du pouvoir de modification en 2023),
- La Taxe Foncière sur le Bâti (TFB),
- La Taxe Foncière sur le Non-Bâti (TFNB)

Le dispositif des dotations

1° La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

L'enveloppe globale de DGF est stabilisée à son niveau de 2021 (26,8 milliards d'euros dont 18,3 milliards pour le bloc communal et 8,5 milliards pour les départements).

A destination des communes les moins aisées fiscalement ou répondant à des problématiques de revitalisation de milieux ruraux ou urbains, coexistent 3 dotations :

- ⚡ la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) réservée aux communes de moins de 10 000 habitants répondant à des problématiques rurales,
- ⚡ la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) réservée aux communes de plus de 5 000 habitants répondant à des problématiques urbaines,
- ⚡ la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) réservée aux communes les moins riches fiscalement au regard notamment de la fiscalité économique.

L'enveloppe de la DSR et de la DSU est augmentée pour chacune de 95 millions d'euros. L'enveloppe de la DNP est figée cette année encore (c'est le cas depuis 2015). L'évolution de ces dotations est financée en partie par un prélèvement de la Dotation Forfaitaire des communes les plus aisées fiscalement.

2° Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Il s'agit d'un fonds de péréquation horizontale entre les communes et les intercommunalités, créé par la Loi de Finances pour 2011 et mis en place en 2012, suite à la suppression de la Taxe Professionnelle.

Le FPIC prend ses contributions des blocs communaux ayant un Potentiel Financier Agrégé (PFIA) important pour les redistribuer aux blocs communaux ayant un PFIA peu important. Les fonds pris et reversés par le FPIC sont répartis entre les intercommunalités et les communes d'un même bloc communal, par le biais d'accords locaux.

Pour l'année 2022, la Loi de Finances a reconduit son montant à 1 milliard d'euros.

Définitions :

Le PFIA d'un ensemble intercommunal est égal à son potentiel fiscal agrégé (PFA) majoré de la somme des dotations forfaitaires perçues par les communes membres l'année précédente.

Le PFA : est l'agrégation des richesses fiscales communales et intercommunales sur le territoire de l'ensemble intercommunal.

La réforme des indicateurs financiers

La LFI 2022 met en place une refonte des modalités de calcul des indicateurs financiers. Les impacts de cette réforme seront neutralisés en 2022 à 100 %. A compter de 2023, les effets de cette réforme viendront impacter partiellement les dotations et mécanismes de péréquation perçus/versés par le bloc communal. **Les impacts sur les indicateurs financiers feront l'objet d'un lissage sur la période 2023-2028.**

Le potentiel fiscal et financier :

Le potentiel fiscal est un indicateur de la richesse fiscale potentielle de la commune par rapport aux autres collectivités de la même strate

Le potentiel financier correspond au potentiel fiscal majoré de la dotation forfaitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement de n-1.

A compter de 2022, plusieurs recettes sont intégrées au calcul du potentiel fiscal

- Le produit de la majoration de taxe d'habitation,
- La taxe additionnelle à la taxe sur les installations nucléaires,
- L'imposition forfaitaire sur les pylônes,
- La taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncières exigibles sur les mutations à titre onéreux,
- La taxe additionnelle aux droits de mutation des communes de moins de 5000 habitants
- Compensation pour perte des droits de mutation,
- Une fraction du produit net de la TVA déterminée au prorata de la population.

Vous trouverez en annexe n° 1 le calcul du potentiel fiscal et financier (jusqu'en 2021 et à compter de 2022) – Page 40

L'effort fiscal :

il détermine la pression fiscale exercée par une collectivité sur les contribuables locaux.

La réforme vise à recentrer le calcul de la pression fiscale sur les produits communaux.

Vous trouverez en annexe n° 2 le calcul de l'effort fiscal (jusqu'en 2021 et à compter de 2022) – Pages 41 et 42

La réforme du régime de responsabilité en matière financière

La LFI permet au gouvernement de modifier la responsabilité, par ordonnance, en matière financière.

Ce projet d'ordonnance vise à mettre en place un juge unique pour l'ensemble des acteurs de l'exécution budgétaire (également les agents publics des services financiers, les directeurs généraux de service). Cette mesure aura pour effet de supprimer les Chambres Régionales des Comptes.

Cette responsabilité ne devrait être engagée que dans le cadre d'un préjudice financier significatif et d'une faute grave.

Cette réforme devrait s'appliquer au 1^{er} janvier 2023.

III) DONNEES FINANCIERES - RETROSPECTIVE

Les recettes de fonctionnement augmentent de 0,26 % en 2021 et les dépenses de fonctionnement augmentent quant à elles de 2,85 %. La commune continue à dégager des excédents de fonctionnement et d'investissement.

A) Les recettes de fonctionnement

Les recettes sont passées de 11 063 958,20 € en 2020 à 11 092 821,62 € en 2021, soit en augmentation de 0,26 %.

La commune, suite au dernier recensement, connaît une baisse continue de sa population totale (12 616 en 2014, 12 787 en 2015, 12 656 en 2016, 12 569 en 2017, 12 389 en 2018, 12 115 en 2019, 11 742 en 2020 et 11 515 en 2021 et 11 304 au 1^{er} janvier 2022).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	EXERCICE 2015	EXCERCICE 2016	EXERCICE 2017	EXERCICE 2018	EXERCICE 2019	EXCERCICE 2020	EXCERCICE 2021
013 -ATTENUATIONS DE CHARGES	81 148,16	99 992,24	66 823,52	78 907,47	58 964,56	65 742,25	83 889,27
70 - PRODUITS DE SERVICE, DU DOMAINE	333 265,02	363 926,07	296 188,36	271 422,56	328 992,13	287 438,26	300 481,45
72 - TRAVAUX EN REGIE	26 317,57	28 722,01	33 479,38	28 915,52	0,00	0,00	8 667,59
73 - IMPOTS ET TAXES	3 421 358,66	3 374 872,64	3 343 480,31	3 383 341,93	3 475 352,91	3 430 145,74	3 793 892,57
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	6 840 287,52	6 947 891,11	6 969 915,06	6 880 909,26	6 890 204,08	6 893 190,17	6 569 106,59
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	276 570,40	268 210,27	269 879,20	274 155,34	272 200,35	256 197,65	229 011,34
76 - PRODUITS FINANCIERS	85,05	78,75	72,00	72,00	67,50	0,00	72,83
77 -PRODUITS EXCEPTIONNELS	74 091,54	54 361,06	32 757,44	24 973,03	143 375,33	119 244,13	98 099,98
78 - REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	25 000,00	0,00	8 866,75	0,00	12 000,00	9 600,00
TOTAL	11 053 123,92	11 163 054,15	11 012 595,27	10 951 563,86	11 169 156,86	11 063 958,20	11 092 821,62
NOMBRE D'HABITANTS	12 787	12 656	12 569	12 389	12 115	11 742	11 515
SOIT RECETTES PAR HABITANT	864,40	882,03	876,17	883,97	921,92	942,25	963,34

1) La fiscalité et les taxes

Les contributions directes

Le montant des contributions directes s'établit à 2 823 361,00 euros soit 245,19 € par habitant en 2021 contre 2 560 258,00 euros soit 218,04 € par habitant en 2020. Le montant des contributions directes a augmenté car la compensation pour les exonérations de taxe d'habitation (qui figurait en 2020 au chapitre 74 – Dotations) a été intégrée au chapitre 73 (par le biais du coefficient correcteur).

Les reversements de la communauté d'agglomération

La fiscalité de la commune est complétée par deux dotations versées par la communauté :

⇒ la **dotations de compensation** qui représente la différence entre le montant de TP transférée et les charges transférées s'établit à 444 886,92 €. Ce reversement de TP porte le niveau de la fiscalité locale à 283,83 € par habitant.

⇒ La **dotations de solidarité** est d'un montant de 73 244,26 euros.

 Le **Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC)**

Le FPIC est passé de 198 652,00 € en 2020 à 170 714,00 € en 2021.

2) Les participations et dotations de l'Etat

Les dotations et participations ont baissé :

⇒ D'une part, en raison de la comptabilisation de la compensation d'exonérations de taxe d'habitation en chapitre 73 et non en 74 comme en 2020 pour un montant de 277 423,00 €

⇒ D'autre part, en raison d'une subvention moindre versée pour le multi accueil par la Caisse d'Allocations Familiales

Les dotations et participations s'établissent en 2021 à 570,48 € par habitant contre 2020 à 587,05 €.

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) a baissé de 0,93 % et s'établit à 2 403 019,00 € en 2021 soit 208,69 € par habitant contre 2 425 636,00 € en 2020 soit 206,58 € par habitant, soit une perte de 22 617,00 € (perte estimée à 28 000,00 € dans le ROB 2021 – Paragraphe IV-A-3).

La DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) a augmenté de 1,34 %. La DSU est de 3 030 581,00 € en 2021 contre 2 990 482,00 € en 2020, soit une augmentation de 40 099,00 € (abondement estimé à 40 000,00 € dans le ROB 2021 – Paragraphe IV-A-3).

La DNP (Dotation Nationale de Péréquation) est passée de 465 794,00 € en 2020 à 446 324,00 € en 2021 soit en baisse de 4,18 % (- 19 470,00 €) (montant a été estimé à 440 000,00 € dans le ROB 2021 – Paragraphe IV-A-3).

3) Produits des domaines

Les usagers ne contribuent que faiblement aux services rendus par la collectivité. Ces services concernent les locations des salles communales, l'animation estivale, la fréquentation du multi accueil...

Le produit des domaines augmente de 4,54 % en 2021 (+ 13 043,19 €)

4) Produits financiers et exceptionnels

Les produits exceptionnels sont très variables d'une année sur l'autre car ils enregistrent pour l'essentiel le prix de vente des cessions de biens et les remboursements de sinistres.

En 2021, ils enregistrent une baisse de 21 071,32 €.

B) Situation financière

La dette de la Ville est nulle.

Il convient de calculer deux ratios :

1. Le ratio de l'annuité de la dette rapportée aux recettes réelles de fonctionnement
2. Le ratio de l'annuité de la dette par rapport à notre marge d'autofinancement

1. Ratio de l'annuité de la dette rapportée aux recettes réelles de fonctionnement

<u>L'annuité de la dette</u>	=	remboursement du capital et des intérêts (hors réaménagement)
	=	0,00 + 0,00
	=	<u>0,00 €</u>
<u>Recettes réelles de fonctionnement</u>	=	recettes totales – 002 (excédent reporté) – comptes 777 – 776 – 722 – 78... et 7918 (opérations d'ordre)
RRF	=	19 081 205,21 – 7 988 383,59 (002) – 24 223,00 (777) – 8 667,59 (722)
<u>RRF</u>	=	<u>11 059 931,03 €</u>

**Soit : Annuité de la dette / R.R.F.2021 = 0,00 / 11 059 931,03 = 0,00 %
et : Annuité de la dette / R.R.F.2020 = 0,00 / 11 061 021,20 = 0,00 %
et : Annuité de la dette / R.R.F.2019 = 0,00 / 11 160 800,86 = 0,00 %**

Aux yeux des banques, la commune apparaît comme peu endettée car le poids de sa dette est inférieur à 15 % des recettes réelles de fonctionnement. Pour un ratio situé entre 15 et 25 % le banquier considère qu'il y a encore des marges de manœuvre. Au-delà de 25 % la situation est considérée comme critique.

Mais ce ratio seul ne suffit pas pour qualifier une situation financière, il faut également vérifier la marge d'autofinancement hors annuité de la dette.

2. Ratio de l'annuité de la dette par rapport à la marge d'autofinancement (E.N.)

Ce ratio est obtenu par calcul de l'épargne de gestion, de l'épargne de brute et de l'épargne nette.

a) Calcul

1° Epargne de Gestion (E.G.)

= Recettes réelles de fonctionnement (R.R.F.) – Dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêts)

R.R.F. = 11 059 931,03 €

D.R.F. = Dépenses totales – 675 – 6761 – 68
 = 9 346 700,92 – 23 472,50 (675) – 16 527,50 (6761) – 333 676,01 (68)
 = 8 973 024,91 €

Intérêts de la dette = 0,00 €

D.R.F. hors intérêts 2021 = 8 973 024,91 €
 D.R.F. hors intérêts 2020 = 8 686 881,90 €
 D.R.F. hors intérêts 2019 = 8 449 439,68 €

**Epargne de gestion = Recettes réelles de fonctionnement – Dépenses réelles de fonctionnement
 (hors intérêts de la dette)**

Epargne de gestion 2021 = 11 059 931,03 – 8 973 024,91 = 2 086 906,12 €
E.G. 2021/habitant = 181,23 €
Epargne de gestion 2020 = 11 061 021,20 – 8 686 881,90 = 2 374 139,30 €
Epargne de gestion 2019 = 11 160 800,86 – 8 449 439,68 = 2 711 361,18 €

2° Epargne brute (E.B.) ou Capacité d'Autofinancement Brute

Epargne brute = Epargne de gestion – intérêts de la dette
E.B. 2021 = 2 086 906,12 – 0,00 = 2 086 906,12 €
E.B. 2021/habitant = 181,23 €
E.B. 2020 = 2 374 139,30 €
E.B. 2019 = 2 711 361,18 €

3° Capacité d'Autofinancement nette ou épargne nette (E.N.)

Epargne nette = Epargne brute – remboursement en capital de la dette
E.N. 2021 = 2 086 906,12 – 0,00 = 2 086 906,12 €
E.N. 2021/habitant = 181,23 €
E.N. 2020 = 2 374 139,30 €
E.N. 2019 = 2 711 361,18 €

b) Résultat

La commune devrait consacrer :

- Au maximum 50 % de son épargne de gestion au remboursement des annuités d'emprunts
- Au minimum 50 % de son épargne de gestion à l'autofinancement direct de ses investissements

Au vu des résultats du calcul de l'Épargne de Gestion et de l'Épargne Brut, nous consacrons :

- 0,00 % de notre E.G. 2021 au remboursement des annuités d'emprunt
- 100,00 % de notre E.G. 2021 au financement direct de nos investissements

c) Ratio de l'encours de la dette au 31/12 rapporté aux recettes réelles de fonctionnement

Ce ratio s'établit en nombre d'années.

En-cours de la dette au 31/12/2021	=	0,00 €
Recettes réelles de fonctionnement 2021	=	11 059 931,03 €
Ratio = 0,00 année		

C) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont passées de 9 088 141,34 € en 2020 à 9 346 700,92 € en 2021 soit en augmentation de 2,85 % pour des recettes en hausse de 0,26 %. Attention à l'effet ciseau. L'épargne de gestion se dégrade, il faut prendre garde et maîtriser les dépenses courantes (hors fluides et carburants dont nous ne maîtrisons pas la flambée).

1) Comparaison entre les grands agrégats de dépenses

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	EXERCICE 2015	EXERCICE 2016	EXERCICE 2017	EXERCICE 2018	EXERCICE 2019	EXERCICE 2020	EXERCICE 2021
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 860 086,00	1 803 746,26	1 917 951,97	1 977 468,02	1 975 948,14	2 052 009,89	2 222 184,24
012 - CHARGES DE PERSONNEL	5 458 380,04	5 345 225,42	5 299 962,83	5 209 657,92	5 320 992,49	5 335 660,55	5 318 681,62
65 - CHARGES DE GESTION COURANTE	1 245 711,27	1 205 511,16	1 132 942,12	1 141 138,61	1 141 453,18	1 276 891,49	1 263 574,13
66 - CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	56 489,16	31 530,96	20 728,20	12 040,37	77 701,87	74 532,47	108 414,92

68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	493 610,84	552 057,98	456 135,02	375 076,10	353 704,67	349 046,94	433 846,01
TOTAL	9 114 277,31	8 938 071,78	8 827 720,14	8 715 381,02	8 869 800,35	9 088 141,34	9 346 700,92
NOMBRE D'HABITANTS	12 787	12 656	12 569	12 389	12 115	11 742	11 515
SOIT DEPENSES PAR HABITANT	712,77	706,23	702,34	703,47	732,13	773,98	811,70

⇒ Les charges à caractère général (chapitre 011) ont augmenté de 8,29 % (+ 170 174,35 €).

Les principaux postes en augmentation sont :

- ⬇ Le compte 60612 (+ 34 943,19 ; + 7,32 %) qui enregistre les frais d'électricité et de gaz. D'une part en 2020, les bâtiments étaient au ralenti pendant le confinement, d'autre part le prix des fluides est en augmentation. Cette augmentation se ressentira surtout sur le budget 2022.
- ⬇ Le compte 60633 (+ 35 811,05 ; + 928,03 %). L'augmentation s'explique pour une fourniture plus importante de sel de déneigement (+ 34 682,03 €) – Aléa climatique.
- ⬇ Le compte 611 (+ 33 933,90 € ; + 2,23 %). L'augmentation s'explique par une fourniture de repas plus importante au Multi accueil et une redevance spéciale pour les déchets non ménagers plus élevée.
- ⬇ Le compte 61523 (+ 124 139,70 € ; + 632,37 %). L'augmentation s'explique par la signature d'un marché pour le traçage routier sur l'ensemble de la Ville (105 260,34 €), le paiement partiel du diagnostic amiante réalisé (15 000,00 €) ainsi que l'installation de poteaux d'incendie.
- ⬇ Le compte 6232 (+ 36 084,17 € ; + 1003,86 %). Aucune manifestation n'avait été organisée en 2020. Par contre en 2021, nous avons organisé le marché de Noël et l'animation estivale.

Le principal compte en diminution est le compte 60631 (- 82 792,59 € ; - 44,65 %) : moins de produits liés à la COVID-19 à acheter.

⇒ Les charges de personnel (chapitre 012) baissent de 0,32 % (- 16 978,93 €)

Il y a lieu de calculer le ratio :

des dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement 2017

= Chapitre 012 – 6419 – 6459 / D.R.F.

= 5 299 962,83 – 66 823,52 (6419) – 0,00 (6459) / 8 367 385,12

= **62,54 %**

des dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement 2018

= Chapitre 012 – 6419 – 6459 / D.R.F.

= 5 209 657,92 – 78 689,66 (6419) – 217,81 (6459) / 8 351 804,92

= **61,43 %**

des dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement 2019

= Chapitre 012 – 6419 – 6459 / D.R.F.

= 5 320 992,49 – 58 964,56 (6419) – 0,00 (6459) / 8 449 439,68

= **62,276 %**

des dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement 2020

= Chapitre 012 – 6419 – 6459 / D.R.F.

= 5 335 660,55 – 64 945,71 (6419) – 796,54 (6459) / 8 686 881,90

= **60,66 %**

des dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement 2021

= Chapitre 012 – 6419 – 6459 / D.R.F.

= 5 318 681,62 – 82 514,32 (6419) – 1 374,95 (6459) / 8 973 024,91

= **58,34 %**

La masse salariale a subi une légère baisse.

- les avancements de grade : il y en a eu 16 en 2021 contre 31 en 2020,
- pas de service minimum dans les écoles (17 en 2020)
- 5 embauches d'agents dont 4 en mairie, 1 au CTC:
 - le 1^{er} février 2021 au CTC, Magasinier
 - en mairie le 08 mars 2021 – Service de la Commande Publique
 - en mairie le 1^{er} avril 2021 – Service technique et communication
 - en mairie le 1^{er} juillet 2021 – Service Ressources Humaines
 - en mairie le 1^{er} septembre 2021 – Service Technique
- 26 agents en remplacement ponctuel d'agents titulaires absents pour maladie ou grave maladie (longue maladie et maladie de longue durée).
- 7 départs en retraite :
 - le 30 juin 2021, au CTC, chauffeur poids lourds
 - le 30 juin 2021, une aide maternelle
 - le 31 juillet 2021, en mairie, service ressources humaines
 - le 31 juillet 2021, au CTC, Magasinier
 - le 31 octobre 2021, une aide maternelle
 - le 31 décembre 2021, au CTC – Atelier mécanique
 - le 31 décembre 2021, à la maternelle du Habsterdick – Femme de service
- 4 mutations :
 - le 30 janvier 2021, Femme de service
 - le 14 février 2021, en mairie, service technique
 - le 30 juin 2021, en mairie, service informatique et communication
 - le 30 juin 2021, à la police municipale

MOUVEMENTS DU PERSONNEL EN 2021

GRADE/NB D'AGENTS	MOTIFS	MOUVEMENTS 2021	
		ENTREE	SORTIE
Adjoint technique - 7	Saisonnier – espaces verts	05.07	30.07
Adjoint technique - 9	Saisonnier – espaces verts	02.08	27.08
Adjoint technique - 1	Saisonnier – espaces verts	07.08	27.08
Adjoint technique - 2	Saisonnier – espaces verts	01.07	31.07
Adjoint d'animation - 2	Saisonnier – sport et culture	15.07	15.08
Adjoint administratif - 1	Saisonnier – accueil	05.07	30.07
Adjoint administratif - 1	Saisonnier – accueil	02.08	27.08
Adjoint technique - 1	Remplacement - entretien école	04.01	-
Adjoint technique - 1	Remplacement - entretien école	14.01	29.01
Adjoint technique - 1	Remplacement - entretien école	-	01.06
Adjoint technique - 1	Remplacement - entretien école	16.08	19.09
Adjoint technique - 1	Remplacement - entretien école	16.08	-
Adjoint technique - 1	Remplacement - entretien école	05.01	19.02
Adjoint technique - 1	Remplacement - entretien école	14.06	31.12
Adjoint technique - 1	Remplacement - entretien école	16.08	-
Adjoint technique - 1	Remplacement - entretien école	28.12	31.12
Adjoint technique - 1	Remplacement - entretien école	06.12	17.12
Adjoint technique - 1	Remplacement - entretien école	28.10	03.12
Adjoint technique - 1	Remplacement - entretien école	15.09	22.10
Adjoint technique - 1	Remplacement - entretien école	16.08	29.08
Adjoint technique - 1	Remplacement - entretien école	27.12	31.12
Adjoint technique - 2	Remplacement - entretien école	06.12	10.12
Adjoint technique - 2	Remplacement - entretien école	-	06.07
Adjoint technique - 1	Remplacement - entretien école	06.12	10.12
Adjoint technique - 1	Remplacement - entretien école	27.12	31.12
Adjoint technique - 1	Remplacement - entretien école	21.09	22.10

Adjoint technique - 1	Remplacement - entretien école	13.01	18.01
Adjoint technique - 1	Remplacement - entretien mairie	23.11	10.12
Adjoint technique - 1	Remplacement - entretien mairie	13.12	24.12
ATSEM - 1	Remplacement maternelle Centre	16.09	-
ATSEM - 1	Remplacement maternelle Vieux-Stiring	02.09	-
Auxiliaire puériculture - 1	Remplacement multi-accueil	28.05	23.07
Adjoint administratif - 1	Remplacement accueil	08.11	-
Adjoint technique - 1	Recrutement magasin	01.02	-
Rédacteur - 1	Recrutement achats	08.03	-
Adjoint tech. ppal 2 cl - 1	Recrutement service technique	01.09	-
Adjoint technique - 1	Recrutement service technique et communication	01.04	-
Adjoint admin. ppal 2 cl - 1	Recrutement RH	01.07	-
Adjoint tech. ppal 2 cl - 1	Retraite CNRACL	-	30.06
Attaché - 1	Retraite CNRACL	-	31.07
Adjoint tech. ppal 1 cl - 1	Retraite CNRACL	-	31.07
Adjoint technique - 1	Retraite CNRACL	-	31.12
ATSEM - 1	Retraite IRCANTEC	-	30.06
ATSEM - 1	Retraite IRCANTEC	-	31.10
Adjoint technique - 1	Retraite IRCANTEC	-	31.12
Adjoint admin. ppal 2 cl - 1	Sortie mutation	-	30.06
Adjoint technique - 1	Sortie démission	-	30.01
Rédacteur - 1	Sortie mutation	-	14.02
Gardien-brigadier - 1	Sortie mutation	-	30.06

LES AVANTAGES EN NATURE 2021

Des avantages en nature sont calculés pour 4 agents, disposant de logements mis à disposition par nécessité absolue de service (NAS), il s'agit pour 2021 de :

- ⬇️ Concierge Groupe Scolaire Verrerie Sophie pour 3 487,60 €
- ⬇️ Concierge Espace Les Anciennes Forges pour 4 103,60 €
- ⬇️ Concierge mairie pour 2 491,20 €
- ⬇️ Concierge Groupe Scolaire Vieux Stiring pour 747,30 € (à compter de septembre 2021)

LES COTISATIONS SOCIALES AU 1^{ER} JANVIER 2021

- Pour les agents stagiaires et titulaires effectuant 28h00 de travail par semaine et plus, affiliés à la CNRACL

DESIGNATION	ASSIETTE	TAUX DE COTISATIONS	
		SALARIE	EMPLOYEUR
TAUX SECURITE SOCIALE			
Maladie, invalidité, maternité	Traitement de base indiciaire + NBI		9,88%
Contribution solidarité autonomie	Traitement de base indiciaire + NBI		0,30%
Allocations familiales	Traitement de base indiciaire + NBI		5,25%
Fonds national d'aide au logement	Traitement de base indiciaire + NBI		0,50%
Taxe de transport	Traitement de base indiciaire +NBI		0,60%
TAUX CSG / RDS			
CSG non déductible	98,25 % du brut imposable y compris les avantages en nature (sauf cas particuliers)	2,40%	
CSG déductible		6,80%	
RDS	98,25 % du brut imposable y compris les avantages en nature (sauf cas particuliers)	0,50%	
TAUX CNRACL			
Retraite	Traitement de base indiciaire + NBI	11,10 %	30,65%
ATIACL	Traitement de base indiciaire + NBI		0,40%
RAFP (retraite additionnelle) (2)	Eléments bruts de toutes natures à l'exception du traitement brut indiciaire + NBI + indemnités soumises à retenues pour pension dans la limite de 20 % du traitement indiciaire brut	5,00%	5,00%
RGPD			0,057%
Taux Centre de Gestion (collectivités comptant au moins 1 agent contractuel, stagiaire ou titulaire à temps complet ou à temps non complet de droit public)			0,80%
Taux CNFPT (collectivités comptant au moins 1 agent à temps complet au 1er janvier)			0,90%

(1) Plafond mensuel sécurité sociale fixé à 3 428 € au 01.01.2021

- Pour les contractuels, les agents stagiaires et titulaires effectuant moins 28h00 de travail par semaine et plus, affiliés à l'IRCANTEC

DESIGNATION	ASSIETTE	TAUX DE COTISATIONS	
		SALARIE	EMPLOYEUR
TAUX SECURITE SOCIALE			
Maladie, maternité	Brut imposable + avantages en nature		13%
Maladie *	Brut imposable + avantages en nature	1,50%	
Contribution solidarité autonomie	Brut imposable + avantages en nature		0,30%
Vieillesse plafonnée	Brut imposable + avantages en nature (à concurrence du PMSS) (1)	6,90%	8,55%
Vieillesse déplafonnée	Brut imposable + avantages en nature	0,40%	1,90%
Allocations familiales	Brut imposable + avantages en nature		5,25%
Fonds national d'aide au logement	Brut imposable + avantages en nature		0,50%
Accident du travail	Brut imposable + avantages en nature		1,52 %
Taxe de transport	Brut imposable + avantages en nature		0,60 %
TAUX CSG / RDS			
CSG non déductible	98,25 % du brut imposable y compris les avantages en nature (sauf cas particuliers)	2,40%	
CSG déductible		6,80%	
RDS	98,25 % du brut imposable y compris les avantages en nature (sauf cas particuliers)	0,50%	
TAUX IRCANTEC			
IRCANTEC Tranche A	Brut imposable hors SFT y compris avantages en nature (à concurrence du PMSS) (1)	2,80%	4,20%
IRCANTEC Tranche B	Différence entre la totalité du brut imposable hors SFT y compris avantages en nature et le plafond soit 8 x le PMSS	6,95%	12,55%
RGPD			
RGPD			0,057%
Taux Centre de Gestion (collectivités comptant au moins 1 agent contractuel, stagiaire ou titulaire à temps complet ou à temps non complet de droit public)			0,80%

Taux CNFPT (collectivités comptant au moins 1 agent à temps complet au 1er janvier)

0,90%

(1) Plafond mensuel sécurité sociale fixé à 3 428 € au 01.01.2021

* Régime Alsace-Moselle : effet au 01.01.2012 (avis paru au JO le 30.12.2011)

STRUCTURE DES EFFECTIFS EN 2021

Catégorie	NOMBRE D'AGENTS	TRAITEMENT INDICIAIRE	NBI	SFT	IFSE+PRIMES	AUTRES PRIMES	HEURES SUP.
CATEGORIE A							
Titulaire CNRACL	4	185 740,40	4 058,70	54,96	62 650,15	12 776,34	-
TOTAL A	4	185 740,40	4 058,70	54,96	62 650,15	12 776,34	-
CATEGORIE B							
Titulaire CNRACL	8	143 075,17	2 567,01	2 718,58	46 359,82	11 910,28	8 291,54
Contractuel	1	16 887,93	-	-	3 844,75	576,38	396,63
TOTAL B	9	159 963,10	2 567,01	2 718,58	50 204,57	12 486,66	8 688,17
CATEGORIE C							
Titulaire CNRACL	94	1 856 548,86	14 752,53	25 723,17	317 992,77	140 854,25	69 638,11
Titulaire IRCANTEC	37	439 581,51	-	2 217,24	70 907,80	35 782,91	34 538,86
Contractuel	46	142 158,44	-	1 427,84	9 656,69	2 262,23	2 538,24
TOTAL C	177	2 438 288,81	14 752,53	29 368,25	398 557,26	178 899,39	106 715,21

Catégorie	NOMBRE D'AGENTS	INDEMNITÉ
DIVERS - POUR INFO		
SFT	3	2 673,00
HARMONIE	3	6 043,16
RETRAITÉ	1	10 925,16

Catégorie	NOMBRE D'AGENTS	TRAITEMENT INDICIAIRE	NBI	SFT	IFSE+PRIMES	AUTRES PRIMES	HEURES SUP.
TOTAL GLOBAL	197	2 803 633,63	21 378,24	32 141,79	511 411,98	204 162,39	115 403,38

⇒ Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) diminuent de 13 317,36 € (soit - 1,04 %)

Pas de réelle baisse, mais un changement d'imputation pour les dépenses versées à la Communauté d'Agglomération (qui sont passées d'un compte 65548 au 62876, soit du chapitre 65 au chapitre 011). Il s'agit de la participation au service des archives et des autorisations des droits des sols.

LIBELLE DES DEPENSES	EXERCICE 2018	EXERCICE 2019	EXERCICE 2020	EXERCICE 2021
PERISCOLAIRE	256 000,00	260 200,00	261 000,00	265 000,00
CONTRATS ENFANCE CLEA	58 500,00	62 050,00	62 000,00	64 000,00
CONTRATS ENFANCE ASBH	76 000,00	80 000,00	85 000,00	90 000,00
POSTE REFERENT FAMILLES ASBH			9 000,00	17 500,00
SUBVENTIONS ANIMATION ESTIVALE	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00
CHANTIER D'INSERTION	48 000,00	49 000,00	50 000,00	50 000,00
SUBVENTIONS SORTIES SCOLAIRES	13 656,00	12 070,00	4 118,00	5 738,00
SUBVENTION PARCOURS CULTUREL				660,00
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	121 508,00	109 881,83	100 541,98	95 281,92
SUBVENTION ACTION SOCIALE	0,00	22 000,00	40 250,00	20 000,00
SUBVENTION AMICALE PERSONNEL MUNICIPAL	24 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
SUBVENTION CENTRE SOCIAL	97 000,00	97 000,00	99 000,00	99 500,00
SUBVENTION SAID	45 000,00	45 000,00	35 000,00	45 000,00
SUBVENTIONS ECOLES CREDITS DE CLASSE	5 486,00	5 648,00	6 590,00	6 380,00
ACBHL	7 946,14	7 874,90	7 777,92	7 718,90
ATELIERS JEUNES	650,00	0,00	0,00	0,00
SUBVENTION CCAS	150 000,00	190 000,00	300 000,00	320 000,00
SUBVENTION HARMONIE	17 000,00	10 000,00	23 000,00	10 500,00

⇒ Les intérêts de la dette (chapitre 66) : 0 €

⇒ Les charges exceptionnelles (chapitre 67) sont très variables d'une année sur l'autre car fonction des cessions réalisées au cours de l'année. Mais en 2021, en opération réelles sur le compte 6745, nous avons une augmentation de 55 958,70 € en raison de l'opération chèques cadeaux, pour laquelle nous avons dépensé la somme de 62 315,00 €.

BILAN OPERATION CHEQUES CADEAUX

LISTE DES COMMERCANTS PAR CATEGORIES

ALIMENTATION

ALLO PIZZA	283
CARREFOUR	4808
CUISSON DOREE	136
DANIEL PATE	232
KEBAB HAUS	83
LE ROI DU VIN	334
LA RUE DU VIN	47
LE PANIER	568
LE SALON DE LA PLACE	28
SCHWANDER	276
SNACK ST FRANCOIS	530
SOMMELLERIE DE France	23
TARANTELLES	41
VIENNOISERIE JACQUES	216
ZIELINGER	2331
TOTAL	9936

BEAUTE ET BIEN ETRE

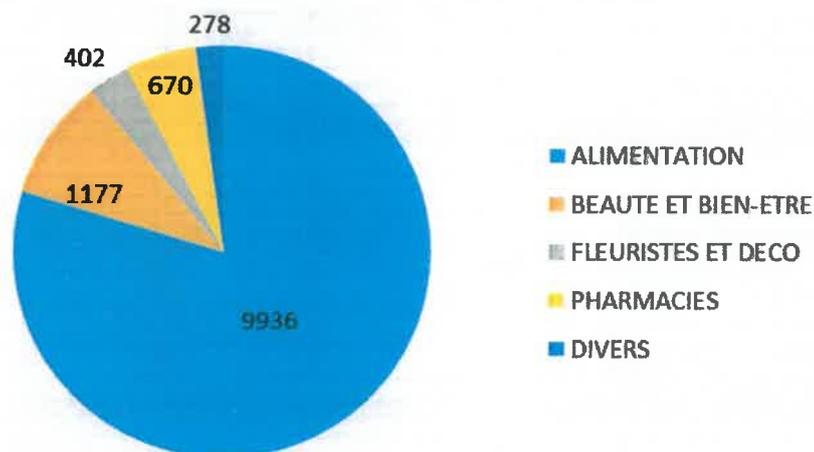
AURELIE S COIFFURE	179
CARO D COIF	75
CHANGER D AIR	77
INSTITUT AYUR PRANA	2
INSTITUT CYNTHIA	33
JOELLE COIFFURE	165
KAREN COIFFURE	204
LEATTITUDE	28
LE MAESTRO	81
LS COIF	137
REVELATION DENIS	44
REVELATION RAINERI	17
SPA EVASION	50
STUDIO SENSATION NAIL	48
UNIVERS SOIN	37
TOTAL	1177

FLEURISTE ET DECO

AMBIANCE ET FETES	87
AMEUBLEMENT STE MARTHE	10
ETS HORTICOLES BAUMSTUMMLER	4
FLOR ET SENS	82
JULIE PHOTO	15
L'ORCHIDEE	53
TIMES	24

ZITTER	127
TOTAL	402
DIVERS	
PERL AUDITION	18
REIF CHAUSSURES	161
STEPEC BIJOUTERIE	91
STIRING RAMONAGE	8
TOTAL	278
PHARMACIES	
CENTRALE	547
JEANNE D ARC	6
LORRAINE	117
TOTAL	670
TOTAL DES BONS PAYES	12463

REPARTITION DES UTILISATIONS DES CHEQUES CADEAUX 2021



LIBELLE	TOTAL	
ALIMENTATION	9936	79,72%
BEAUTE ET BIEN-ETRE	1177	9,44%
FLEURISTES ET DECO	402	3,23%
PHARMACIES	670	5,38%
DIVERS	278	2,23%
	12463	

TABLEAU DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION - RETROSPECTIVE

	Rétrospective			
	2018	2019	2020	2021
Produit des contributions directes	2 511 341	2 541 842	2 560 258	2 829 761
Fiscalité transférée	423	423	423	423
Fiscalité indirecte	871 578	933 088	869 465	963 709
Dotations	6 880 909	6 890 204	6 893 190	6 569 107
Autres recettes d'exploitation	644 421	795 244	737 685	696 931
Total des recettes réelles de fonctionnement	10 908 672	11 160 801	11 061 021	11 059 931
Charges à caractère général (chapitre 011)	1 977 468	1 975 948	2 052 010	2 222 184
Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)	5 209 658	5 320 992	5 335 661	5 318 682
Autres charges de gestion courante (chapitre 65)	1 141 139	1 141 453	1 276 891	1 263 574
Intérêts de la dette (art 66111)	0	0	0	0
Autres dépenses de fonctionnement	23 540	11 046	22 320	168 585
Total des dépenses réelles de fonctionnement	8 351 805	8 449 439	8 686 882	8 973 025
Epargne de gestion	2 556 867	2 711 362	2 374 139	2 086 906
Intérêts de la dette	0	0	0	0
Epargne brute	2 556 867	2 711 362	2 374 139	2 086 906
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	0	0	0	0
Epargne nette	2 556 867	2 711 362	2 374 139	2 086 906
FCTVA (art 10222)	508 725	470 218	424 976	135 439
Emprunts	0	0	0	0
Autres recettes	814 251	445 460	446 568	84 856
Total des recettes réelles d'investissement	1 322 976	915 678	871 544	220 295
Sous-total dépenses d'équipement	3 010 961	2 881 351	1 392 308	919 028
Autres investissements hors PPI	3 445	665	962	1 116
Remboursement capital de la dette (chapitre 16 hors 166, 16449 et 1645)	0	0	0	0
Autres dépenses d'investissement	0	1 142	0	0
Capacité d'investissement résiduelle	0	0	0	0
Total des dépenses réelles d'investissement	3 014 406	2 883 158	1 393 270	920 144
Fonds de roulement en début d'exercice (1)	9 688 235	10 553 673	11 297 554	13 149 967
Résultat de l'exercice (2)	865 438	743 881	1 852 413	1 387 057
Fonds de roulement en fin d'exercice (3)	10 553 673	11 297 554	13 149 967	14 537 024
Capital Restant Dû cumulé au 01/01	0	0	0	0
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	0	0	0	0

- (1) Le Fonds de Roulement en début d'exercice : il correspond au résultat de l'année N-1. Il se calcule de la manière suivante : 001 + 002 + 1068 (inscrits au CA de l'année N)
- (2) Le Résultat : il correspond à la différence entre recettes et dépenses cumulées. Il ne comprend pas le 1068 (déjà compris dans le fonds de roulement en début d'exercice).
- (3) Le Fonds de Roulement en Fin d'Exercice ou « Résultat de clôture » : il correspond au Fonds de Roulement en début d'exercice + Résultat de l'exercice.

D) Bilan AP/CP – Construction Salle Polyvalente

EXERCICE 2014

Par délibération en date du 20 mars 2014, le conseil municipal a décidé la mise en place d'une Autorisation de Programme (AP) et la répartition des Crédits de Paiement (CP) sur les différents exercices pour la CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE, selon le tableau suivant :

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	CP 2014	CP 2015	CP 2016
AP2014133-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 330 000,00	100 700,00	2 480 800,00	2 748 500,00

A la clôture de l'exercice 2014, les réalisations 2014 et la répartition des crédits sur les exercices suivants sont telles que présentées ci-dessous.

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014	CP 2015	CP 2016
AP2014133-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 330 000,00	3 479,05	2 578 020,95	2 748 500,00

En effet, les crédits de paiements 2014 non utilisés sont reportés sur les crédits de paiement 2015.

EXERCICE 2015

Au moment du vote du Budget Primitif 2015, par délibération du 20 mars 2015, le conseil municipal a modifié la répartition des crédits sur les exercices suivants.

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017 et suivants
AP2014 133-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 330 000,00	3 479,05	680 800,00	2 300 000,00	2 436 520,95

A la clôture de l'exercice 2015, les réalisations 2015 et la répartition des crédits sur les exercices suivants sont telles que présentées ci-dessous.

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014	Réalisé 2015	CP 2016	CP 2017 et suivants
AP2014 133-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 330 000,00	3 479,05	108 966,94	2 871 833,06	2 345 720,95

En effet, les crédits de paiements 2015 non utilisés sont reportés sur les crédits de paiement 2016.

EXERCICE 2016

Au moment du vote du Budget Primitif 2016, par délibération du 18 mars 2016, le conseil municipal a modifié la répartition des crédits sur les exercices suivants.

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014	Réalisé 2015	CP 2016	CP 2017 et suivants
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 330 000,00	3 479,05	108 966,94	2 595 000,00	2 622 554,01

A la clôture de l'exercice 2016, les réalisations 2016 et la répartition des crédits sur les exercices suivants sont telles que présentées ci-dessous.

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014+2015	Réalisé 2016	CP 2017	CP 2018 et suivants
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 330 000,00	112 445,99	254 972,05	4 962 581,96	0,00

En effet, les crédits de paiements 2016 non utilisés sont reportés sur les crédits de paiement 2017.

EXERCICE 2017

Au moment du vote du Budget Primitif 2017, par délibération du 06 avril 2017, le conseil municipal a modifié la répartition des crédits sur les exercices suivants.

AP DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014+2015	Réalisé 2016	CP 2017	CP 2018 et suivants
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 330 000,00	112 445,99	254 972,05	3 905 730,00	1 056 851,96

AP RECETTES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014+2015	Réalisé 2016	CP 2017	CP 2018 et suivants
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 515 673,21	0,00	0,00	1 087 500,00	428 173,21

A la clôture de l'exercice 2017, les réalisations 2017 et la répartition des crédits sur les exercices suivants sont telles que présentées ci-dessous.

AP DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2016	Réalisé 2017	CP 2018	CP 2019 et suivants
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 330 000,00	367 418,04	1 688 530,70	3 274 051,26	0,00

AP RECETTES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2016	Réalisé 2017	CP 2018	CP 2018 et suivants
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 515 673,21	0,00	351 100,00	1 164 573,21	0,00

EXERCICE 2018

Au moment du vote du Budget Primitif 2018, par délibération du 06 avril 2018, le conseil municipal a modifié le montant de l'autorisation de programme :

⇒ En dépenses : + 370 000,00 €

⇒ En recettes : + 38 117,40 €

Et la répartition des crédits sur les exercices suivants.

AP DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014+2015 + 2016	Réalisé 2017	CP 2018	CP 2019
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 700 000,00	367 418,04	1 688 530,70	3 644 051,26	0,00

AP RECETTES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014+2015 + 2016	Réalisé 2017	CP 2018	CP 2019
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 553 790,61	0,00	351 100,00	861 940,00	340 750,61

A la clôture de l'exercice 2018, les réalisations 2018 et la répartition des crédits sur les exercices suivants sont telles que présentées ci-dessous.

AP DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2017	Réalisé 2018	CP 2019
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 700 000,00	2 055 948,74	2 270 960,72	1 373 090,54

AP RECETTES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2017	Réalisé 2018	CP 2019
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 553 790,61	351 100,00	674 789,34	527 901,27

EXERCICE 2019

Au moment du vote du Budget Primitif 2019, par délibération du 03 avril 2019, le conseil municipal a modifié le montant de l'autorisation de programme :

⇒ En dépenses : + 300 000,00 €

⇒ En recettes : + 103 145,08 €

Et la répartition des crédits sur les exercices suivants.

AP DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2017	Réalisé 2018	CP 2019
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	6 000 000,00	2 055 948,74	2 270 960,72	1 673 090,54

AP RECETTES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2017	Réalisé 2018	CP 2019
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 656 935,69	351 100,00	674 789,34	631 046,35

A la clôture de l'exercice 2019, les réalisations 2019 et la répartition des crédits sur les exercices suivants sont telles que présentées ci-dessous.

AP DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2018	Réalisé 2019	CP 2020
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	6 000 000,00	4 326 909,46	1 069 406,01	603 684,53

AP RECETTES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2018	Réalisé 2019	CP 2020
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 656 935,69	1 025 889,34	342 870,56	288 175,79

EXERCICE 2020

Au moment du vote du Budget Primitif 2020, par délibération du 28 février 2020, le conseil municipal a défini la répartition des crédits sur les exercices suivants, comme suite :

AP DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2019	CP 2020
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	6 000 000,00	5 396 315,47	603 684,53

AP RECETTES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	CP < 2020	CP 2020
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 656 935,69	1 368 759,90	288 175,79

A la clôture de l'exercice 2020, les réalisations 2020 et la répartition des crédits sur les exercices suivants sont telles que présentées ci-dessous.

AP DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2019	Réalisé 2020	CP 2021
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	6 000 000,00	5 396 315,47	139 298,97	464 385,56

AP RECETTES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2019	Réalisé 2020	CP 2021
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 656 935,69	1 368 759,90	240 485,35	47 690,44

EXERCICE 2021

Au moment du vote du Budget Primitif 2021, par délibération du 10 avril 2021, le conseil municipal a défini la répartition des crédits sur les exercices suivants, comme suite :

AP DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2020	CP 2021
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	6 000 000,00	5 535 614,44	464 385,56

AP RECETTES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2020	CP 2021
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 656 935,69	1 609 245,25	47 690,44

A la clôture de l'exercice 2021, les réalisations 2021 et la répartition des crédits sur les exercices suivants sont telles que présentées ci-dessous.

AP DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2020	Réalisé 2021	CP > 2021
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	6 000 000,00	5 535 614,44	48 987,80	415 397,76

AP RECETTES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2020	Réalisé 2021	CP > 2021
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 656 935,69	1 609 245,25	0,00	47 690,44

IV) LA PROSPECTIVE / EVOLUTION PREVISIONNELLE

A) En section de fonctionnement

1) Dépenses de gestion courante

Il faudra toujours veiller à la stabilisation de l'ensemble des dépenses (gestion courante et personnel). Mais malheureusement au niveau des charges de gestion courante beaucoup de paramètres sont extérieurs à notre fonctionnement (augmentation continue des matières premières, du gaz, de l'eau....).

2) Dépenses de personnel

LES DEPARTS EN RETRAITE EN 2022

01.10.2022	Agent d'entretien
01.12.2022	Policier municipal

LES DEPARTS EN RETRAITE EN 2023

01.01.2023	Adjoint administratif au CCAS
------------	-------------------------------

POTENTIEL DEPARTS EN RETRAITE

AGE EN 2022	EMPLOI	OBSERVATION
66 ans	Agent d'entretien Espérance	
65 ans	Agent d'entretien Espace les Anciennes Forges	
64 ans	Chauffeur PL Adjoint administratif CCAS Agent d'entretien école	
63 ans	Chef du CTC Chef du service CCAS	
62 ans	Agent d'entretien Policier municipal	Retraite demandée Retraite demandée
61 ans	Plombier	
60 ans	ATSEM Agent d'accueil Chef du service RH Agent polyvalent CTC	

LES AVANTAGES EN NATURE PREVISIONNELS EN 2022

Les avantages en nature concernent les agents logés pour utilité de service (concierges). Nous avons actuellement 4 agents concernés.

EVOLUTION DES COTISATIONS SOCIALES AU 1^{ER} JANVIER 2022

- **Revalorisation du SMIC horaire: 10,57€, soit 1 603,15 € mensuels** sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires
- **Fixation de l'indice minimum de traitement de la fonction publique à l'indice majoré 343, indice brut 371** (au lieu de IM 340 IB 367)
- **Fixation d'un nouvel indice plancher pour le calcul de l'indemnité de résidence: indice majoré 343, indice brut 371** (au lieu de IM 313 IB 308)
- **Plafond mensuel de la sécurité sociale reste fixé à 3 428 €**
- **CNFPT: nouvelle cotisation patronale instituée au titre du financement de la formation des apprentis du secteur public fixée à 0,05 % à compter du 1er janvier 2022**

EVOLUTION DES COTISATIONS SOCIALES AU 1^{ER} AVRIL 2022

- **Taux et assiettes de cotisations du régime général** : baisse du taux de cotisation du Régime Local d'Assurance Maladie d'Alsace Moselle à **1,3 %** au 1er avril 2022 (au lieu de 1,5 %)
 - **Taux AT 2022**: 1.18 %
 - **Pas d'évolution des cotisations retraite en 2022**
- Pour les agents stagiaires et titulaires effectuant 28h00 de travail par semaine et plus, affiliés à la CNRACL

DESIGNATION	ASSIETTE	TAUX DE COTISATIONS	
		SALARIE	EMPLOYEUR
TAUX SECURITE SOCIALE			
Maladie, invalidité, maternité	Traitement de base indiciaire + NBI		9,88%
Contribution solidarité autonomie	Traitement de base indiciaire + NBI		0,30%
Allocations familiales	Traitement de base indiciaire + NBI		5,25%
Fonds national d'aide au logement	Traitement de base indiciaire + NBI		0,50%
Taxe de transport	Traitement de base indiciaire +NBI		0,60%
TAUX CSG / RDS			
CSG non déductible	98,25 % du brut imposable y compris les avantages en nature (sauf cas particuliers)	2,40%	
CSG déductible		6,80%	
RDS	98,25 % du brut imposable y compris les avantages en nature (sauf cas particuliers)	0,50%	
TAUX CNRACL			
Retraite	Traitement de base indiciaire + NBI	11,10 %	30,65%
ATIACL	Traitement de base indiciaire + NBI		0,40%
RAFP (retraite additionnelle) (2)	Eléments bruts de toutes natures à l'exception du traitement brut indiciaire + NBI + indemnités soumises à retenues pour pension dans la limite de 20 % du traitement indiciaire brut	5,00%	5,00%
Taux Centre de Gestion (collectivités comptant au moins 1 agent contractuel, stagiaire ou titulaire à temps complet ou à temps non complet de droit public)			
			0,80%
Taux CNFPT (collectivités comptant au moins 1 agent à temps complet au 1er janvier)			
			0,90%
Taux CNFPT (nouvelle cotisation patronale instituée au titre du financement de la formation des apprentis du secteur public)			
			0,05 %

(1) Plafond mensuel sécurité sociale fixé à **3 428 €** au **01.01.2022**

- Pour les contractuels, les agents stagiaires et titulaires effectuant moins 28h00 de travail par semaine et plus, affiliés à l'IRCANTEC

DESIGNATION	ASSIETTE	TAUX DE COTISATIONS	
		SALARIE	EMPLOYEUR
TAUX SECURITE SOCIALE			
Maladie, maternité	Brut imposable + avantages en nature		13%
Maladie	Brut imposable + avantages en nature	1,50% 1,30 % au 01/04/2022	
Contribution solidarité autonomie	Brut imposable + avantages en nature		0,30%
Vieillesse plafonnée	Brut imposable + avantages en nature (à concurrence du PMSS) (1)	6,90%	8,55%
Vieillesse déplafonnée	Brut imposable + avantages en nature	0,40%	1,90%
Allocations familiales	Brut imposable + avantages en nature		5,25%
Fonds national d'aide au logement	Brut imposable + avantages en nature		0,50%
Accident du travail	Brut imposable + avantages en nature		1,18 %
Taxe de transport	Brut imposable + avantages en nature		0,60 %
TAUX CSG / RDS			
CSG non déductible	98,25 % du brut imposable y compris les avantages en nature (sauf cas particuliers)	2,40%	
CSG déductible		6,80%	
RDS	98,25 % du brut imposable y compris les avantages en nature (sauf cas particuliers)	0,50%	
TAUX IRCANTEC			
IRCANTEC Tranche A	Brut imposable hors SFT y compris avantages en nature (à concurrence du PMSS) (1)	2,80%	4,20%
IRCANTEC Tranche B	Différence entre la totalité du brut imposable hors SFT y compris avantages en nature et le plafond soit 8 x le PMSS	6,95%	12,55%
Taux Centre de Gestion (collectivités comptant au moins 1 agent contractuel, stagiaire ou titulaire à temps complet ou à temps non complet de droit public)			
			0,80%

Taux CNFPT (collectivités comptant au moins 1 agent à temps complet au 1er janvier)	0,90%
Taux CNFPT (nouvelle cotisation patronale instituée au titre du financement de la formation des apprentis du secteur public)	0,05 %

(1) Plafond mensuel sécurité sociale fixé à **3 428 € au 01.01.2022**

EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

- Embauche d'une assistante à la Direction des Finances au 1^{er} mars 2022, au grade de rédacteur
- Embauche de 2 voire 3 policiers municipaux au 2^{ème} trimestre 2022

AVANCEMENT DE GRADE PREVISIONNEL

- 1 avancement de grade possible en catégorie B
- 13 avancements de grade possibles en catégorie C
- Changement de grade pour le personnel du multi accueil qui devrait passer de catégorie C (auxiliaires de puériculture principale) à catégorie B (auxiliaires de puériculture classe normale ou supérieure) à compter du 1^{er} janvier 2022

3) Recettes de fonctionnement

Pour 2022, les dotations devraient évoluer de la manière suivante, estimations effectuées par le service finances de la Ville :

La Dotation Forfaitaire

En 2022, nous ne serons pas impactés par le nouveau calcul des indicateurs financiers. En 2022, l'enveloppe globale de la Dotation Forfaitaire reste inchangée. Toutefois, une perte sera due à la baisse de la population (population DGF devrait varier d'environ 230 habitants) soit une perte de dotation calculée d'environ – 23 000,00 €. Nous ne subissons pas d'écèlement car notre potentiel financier par habitant est inférieur à la moyenne

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)

L'éligibilité à la DSU est liée à la strate de la commune et à son rang de classement qui dépend du potentiel financier (30 %), du revenu (25 %), des bénéficiaires d'aides au logement (30 %) et des logements sociaux (15 %)

La DSU devrait augmenter très légèrement en 2022, avec un abondement prévisionnel d'environ 40 000,00 €

📌 La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)

La DNP se compose de 2 parts :

- ⇒ Une part principale : attribuée aux communes dont le Potentiel Financier (PFI) par habitant est inférieur à 105 % du PFI moyen et dont l'effort fiscal est supérieur à l'effort fiscal moyen. Le montant est ensuite réparti en fonction de la population DGF et du potentiel financier.
- ⇒ Une part majoration : attribuée aux communes éligibles à la part principale, de moins de 200000 habitants, et dont les produits post-TP sont inférieurs à 85 % des produits post-TP moyens des communes de 10000 à 14999 habitants

La DNP devrait rester stable en 2022, pour se situer aux alentours de 440 000,00 €

Ci-dessous les tableaux prévisionnels d'évolution des dotations établies par notre conseil en prospective (FINANCE ACTIVE) :

Tableau d'information pour DF	2020	2021	2022	2023	2024
Dotation forfaitaire	2 425 636	2 403 019	2 382 606	2 360 084	2 337 809
dotation forfaitaire n-1			2403 019	2382 606	2360 084
évolution population			-20 413	-22 522	-22 275

Tableau d'information pour DSU	2020	2021	2022	2023	2024
Dotation de solidarité urbaine	2 990 482	3 030 581	3 071 509	3 110 566	3 147 929
hors abondement			3030 581	3071 509	3110 566
abondement			40 928	39 057	37 363

Tableau d'information pour DNP	2020	2021	2022	2023	2024
Dotation nationale de péréquation	465 794	446 324	435 367	408 251	381 256
part principale			324 379	302 684	281 083
part majoration			110 988	105 567	100 173

📌 Le Fonds de Péréquation Intercommunale (FPIC)

Le PFIC assure une redistribution entre les ensembles intercommunaux selon leur richesse fiscale. Le fonds est d'abord calculé au niveau du groupement de communes et ensuite réparti entre celui-ci et ses communes membres.

Le FPIC devrait légèrement baissé pour se situer aux alentours des 160 000,00 €.

Ci-dessous la répartition de droit commun prévue par FINANCE ACTIVE :

Tableau d'information pour FPIC_COMMUNE	2020	2021	2022	2023	2024
FPIC ensemble intercommunal	2 212 008	2 269 082	2 268 160	2 265 727	2 263 306
variation annuelle		2,58%	- 0,04%	- 0,11%	- 0,11%
versement ensemble interco	2212 008	2269 082	2268 160	2265 727	2263 306
prélèvement ensemble interco	0	0	0	0	0
FPIC de la commune	198 652	170 714	167 901	167 720	167 541
variation annuelle		- 14,06%	- 1,65%	- 0,11%	- 0,11%
versement commune	198 652	170 714	167 901	167 720	167 541
prélèvement commune	0	0	0	0	0

Pour toutes ces dotations, nous resterons prudents quant aux montants à inscrire au budget primitif (car ce ne sont que des estimations), à moins de disposer des chiffres effectifs de la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales) au moment de l'établissement du budget.

B) En section d'investissement

Le prévisionnel des travaux n'est pas encore défini totalement. Il reste beaucoup de chiffrages à faire et subventions à solliciter.

1) Prévisionnel des travaux

TRAVAUX PREVUS	COUT ESTIME	ANNEE PREVISIBLE DE REALISATION
AMENAGEMENT NOUVELLE SALLE CULTURELLE – GERE EN AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)	415 397,76	
MARCHE A BONS DE COMMANDE 2022	115 000,00	2022
RACHAT MARCHE COUVERT	45 208,75	2022
RENOVATION SOLS MAIRIE	55 000,00	2022
RENOVATION TOITURE POSTE ET CENTRE DE TRI	115 000,00	2022
RENOVATION COMPLEXE MAIRIE/POSTE		2022
AMENAGEMENT DE CLOTURES ET GARDE CORPS	95 000,00	2022
AMENAGEMENT COULEE VERTE	850 000 ,00	2022/2023
RENOVATION PELOUSE STADE FC VERRERIE SOPHIE	170 000,00	2022
BOULODROME COUVERT	930 000,00	2022/2023
RENOVATION BATIMENT 1-3 RUE DE SCHOENECK	200 000,00	2022
RENOVATION TERRAIN DE TENNIS EN SYNTHETIQUE	50 000,00	2022
VRD 2022		2022
CREATION D'UNE PLATEFORME PMR GS CENTRE	150 000,00	2022
RENOVATON PISTE DE SKATE		
TOITURE GYMNASÉ + MATERNELLE GS CENTRE	250 000,00	2022
VEHICULE ELECTRIQUE FOURGON	50 000,00	2022
NOUVEL ECLAIRAGE PUBLIC PLACE STE MARTHE	60 000,00	A DEFINIR
VIDEOPROJECTEUR – ESPACE LES ANCIENNES FORGES	75 000,00	A DEFINIR
COLOMBARIUM – CIMETIERES EST ET CENTRE	100 000,00	2022
ABATTAGE, ESSOUCHAGE ET REPLANTATION ARBRES	60 000,00	2022
VEHICULE BENNE AMPIROL	50 000,00	2022
NOUVELLE BALAYEUSE	180 000,00	A DEFINIR
REFECTION TENNIS COULEE VERTE – 2 ^E COURT	60 000,00	2022
AMO ET MO VESTIAIRES PISCINES	30 000,00	2023
OPERATION COLLEGE : AMENAGEMENT PARKING PARTICIPATION A LA DEMOLITION (sous forme de subvention d'équipement)	470 000,00	2022/2023

RETROCESSION DE PARCELLES		
INSTALLATION PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES – PLAN DE RELANCE		2022/2023
CLUB HOUSE CSS		2023
MARCHE A BONS DE COMMANDE 2023	120 000,00	2023
VRD 2023		2023

2) AP/CP – Salle Polyvalente 2022

Elle se répartie comme suit :

AP DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2020	Réalisé 2021	CP 2022
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	6 000 000,00	5 535 614,44	48 987,80	415 397,76

La seule incertitude qui subsiste est le montant des révisions de prix qui vont être appliquées sur les situations finales. Elles ont été estimées aux alentours des 3 %.

AP RECETTES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2020	Réalisé 2021	CP 2022
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 656 935,69	1 609 245,25	0,00	47 690,44

En annexe vous trouverez les documents suivants :

- Annexe n° 1 : le calcul du potentiel fiscal et financier (jusqu'en 2021 et à compter de 2022)
- Annexe n° 2 : le calcul de l'effort fiscal (jusqu'en 2021 et à compter de 2022)
- Annexe n° 3 : un tableau faisant apparaître les résultats de l'exercice 2021
- Annexe n° 4 : des graphiques

ANNEXES

LE POTENTIEL FINANCIER D'UNE COMMUNE MEMBRE D'UN EPCI A FPU

JUSQU'EN 2021	
Bases brutes	
TH	THRS + autres locaux meublés
TFB (locaux pro)	TFB (hors locaux pro)
TFNB	TFNB
	X
Taux moyen national	
TH	TFB
	TFNB
	=
POTENTIEL TH, TFB, TFNB	
	+
FNGIR / DCRTP (communes)	Attributions de compensation
Produits sur les jeux, redevances des mines, surtaxe des eaux minérales	
	+
AU PRORATA DE LA POPULATION DANS LE TERRITOIRE	
Potentiel CFE	DCRTP
CVAE	Solde FNGIR
IFER	Potentiel TH
TASCOM	PART CPS
Produit des jeux	TATFNB
	=
Somme des AC versées aux communes en N-1	
POTENTIEL FISCAL	
+	Dotation forfaitaire perçue en n-1
POTENTIEL FINANCIER	

A PARTIR DE 2022	
Bases brutes	
	THRS + autres locaux meublés
TFB (hors locaux pro) x taux TFB 2020 (commune + département) x COCO	
TFB (hors locaux pro) x taux moyen national – taux de TFB 2020 (commune + département)	
Compensation TFB (locaux pro) x COCO	
	TFNB
	=
POTENTIEL THRS, TFB, TFNB	
	+
FNGIR / DCRTP (communes)	Attributions de compensation
Produits sur les jeux, redevances des mines, surtaxe des eaux minérales	
Produit de la majoration TH, taxe additionnelle à la taxe sur les installations nucléaires, + DMT0 + compensation pour pertes de droits de mutation + taxe sur les pylônes	
AU PRORATA DE LA POPULATION DANS LE TERRITOIRE	
Potentiel CFE	DCRTP
CVAE	Solde FNGIR
IFER	Potentiel THRS
TASCOM	TVA
Produit des jeux	PART CPS
	TATFNB
	=
Somme des AC versées aux communes en N-1	
POTENTIEL FISCAL	
+	Dotation forfaitaire n-1
POTENTIEL FINANCIER	

MODALITE DE CALCUL DE L'EFFORT FISCAL JUSQU'EN 2021

JUSQU'EN 2021 :

Numérateur	
Produit de foncier bâti commune + EPCI N-1	
Compensations fiscales foncier bâti commune + EPCI N-1	
Produit de foncier non bâti commune + EPCI N-1	
Compensations fiscales foncier non bâti commune + EPCI N-1	
Produit de taxe additionnelle au foncier non bâti commune + EPCI N-1	
Produit de taxe d'habitation commune + EPCI N-1	
Compensations fiscales commune + EPCI N-1	
Taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères et redevances sur les ordures ménagères commune + EPCI N-1	

14

Dénominateur	
Potentiel fiscal de taxe d'habitation (bases brutes n-1 x taux moyen national)	
Potentiel fiscal de taxe foncière sur les propriétés bâties (bases brutes n-1 x taux moyen national)	
Potentiel fiscal de taxe foncière sur les propriétés non bâties (bases brutes n-1 x taux moyen national)	
Produit de taxe additionnelle sur le foncier non bâti commune + EPCI N-1	

ANNEXE 2

le APC

LES PRINCIPALES MODIFICATIONS DE L'EFFORT FISCAL

Nominateur

Produit de foncier bâti commune N-1 + EPCI N-1

Produit de foncier non bâti commune N-1 + EPCI N-1

Produit de taxe d'habitation commune + EPCI N-1
HORS RESIDENCES PRINCIPALES

- A compter de 2022, ne sont plus pris en compte dans le calcul les recettes suivantes :
- Les produits levés par l'EPCI
 - Les recettes liées au financement de la compétence collecte et enlèvement des déchets (TEOM/REOM) qu'elles soient communales ou intercommunales
 - Les allocations compensatrices d'exonérations fiscales

24

Dénominateur

Potentiel fiscal de taxe d'habitation des résidences secondaires et des logements vacants (bases brutes n-1 * taux moyen national communal N-1)

Potentiel fiscal de taxe foncière sur les propriétés bâties communal soit
(Bases FB communal * (taux FB commune 2020 + taux FB départemental 2020)) * coefficient correcteur
+
Bases FB communal * (taux moyen national FB commune – (taux FB communal 2020+ taux FB département 2020))

Potentiel fiscal de taxe foncière sur les propriétés non bâties (bases brutes n-1 * taux moyen national communal)



ANNEXE 3 : RESULTATS EXERCICE 2021 - BUDGET PRINCIPAL

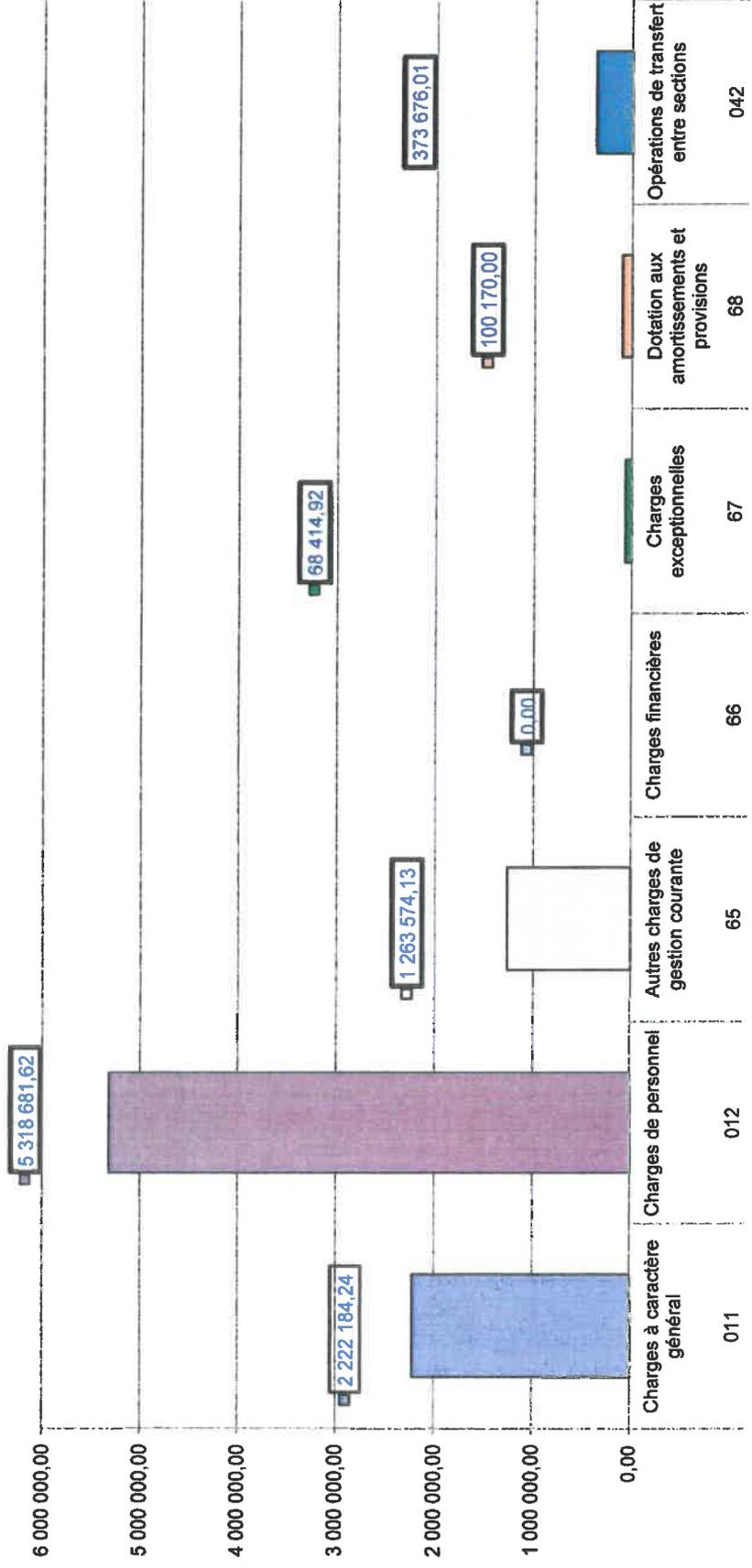
	RESULTAT DE L'EXECUTION		
	Dépenses - Mandats émis	Recettes - Titres émis (dont 1068)	Résultat/Solde
TOTAL DU BUDGET	10 299 735,60	24 836 758,82	14 537 023,22
Fonctionnement	9 346 700,92	11 092 821,62	1 746 120,70
Investissement	953 034,68	593 970,68	-359 064,00
002 - Résultat de fonctionnement reporté N-1		7 988 383,59	7 988 383,59
001 - Solde d'investissement N-1		5 161 582,93	5 161 582,93

	RESULTAT DE CLOTURE		
	Dépenses	Recettes	Résultat/Solde (1)
TOTAL PAR SECTION			
Fonctionnement	9 346 700,92	19 081 205,21	9 734 504,29
Investissement	953 034,68	5 755 553,61	4 802 518,93

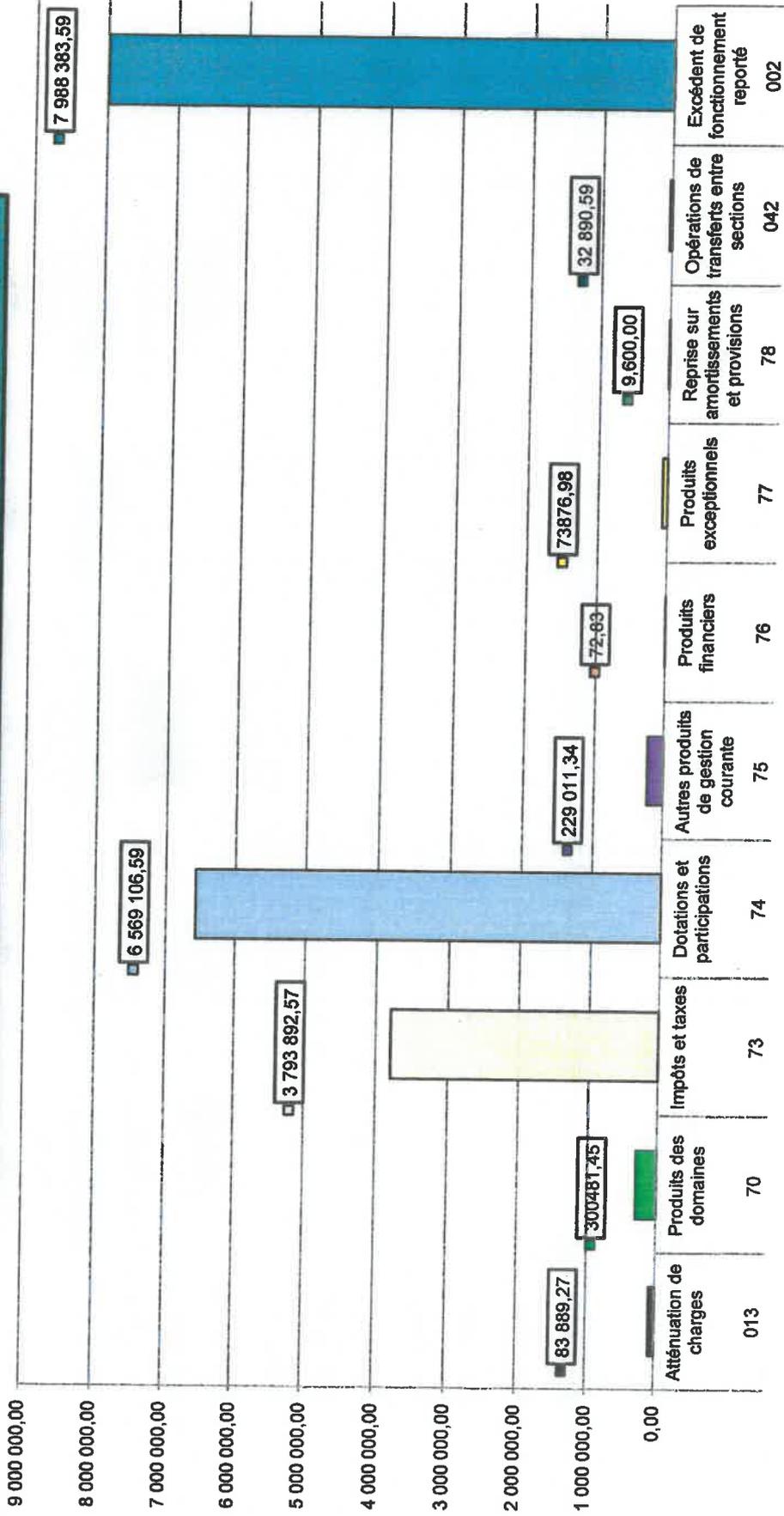
	RESTES A REALISER		RESULTAT CUMULE = 1 + 2	
	Dépenses	Recettes	Solde (2)	Excédent Déficit
TOTAL DU BUDGET	1 615 891,61	20 080,00	-1 595 811,61	
Fonctionnement	151 338,60	20 080,00	-131 258,60	9 603 245,69
Investissement	1 464 553,01	0,00	-1 464 553,01	3 337 965,92

ANNEXE 4 : LES GRAPHIQUES

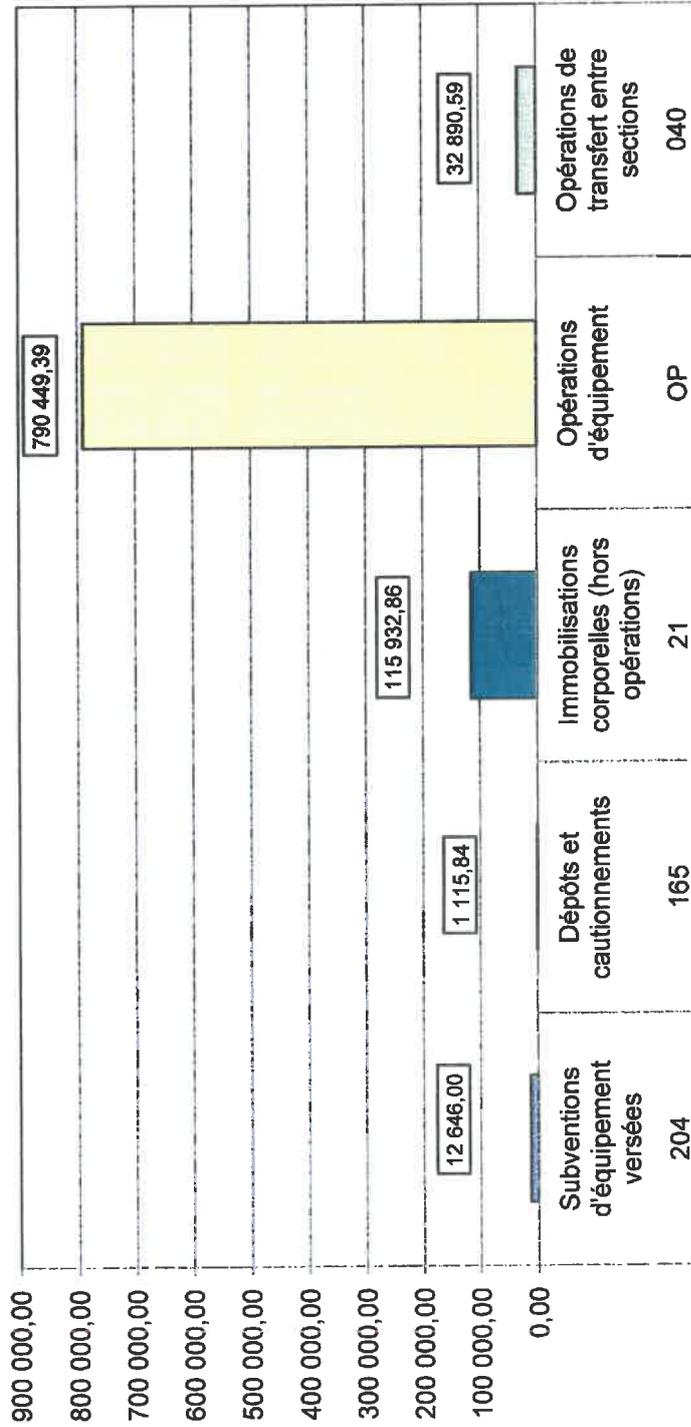
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021 : 9 346 700,92 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021 : 19 081 205,21 €



DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021 : 953 034,68 €



RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021 : 5 755 553,61 €

